Le 2 novembre 2015.

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, le lundi 2 novembre 2015, à 19h45, à laquelle sont présents :

Mesdames Johanne Allard, Lise Nolette, Nancy Delisle, conseillères Messieurs Pascal Paquette, Guy Hudon, Jean-Luc Lavigne, conseillers Formant quorum sous la présidence du maire, Madame France Mc Sween

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Mme France Mc Sween ouvre la séance et fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

Les élus ayant tous reçu une copie des procès-verbaux du 5 et du 12 octobre, on en dispense la lecture et on passe à leur adoption.

Nous avons reçu:	taxes	28 882,77 \$	remb. divers	763,90
	Permis	320,00	loc. tables	30,00
	Internet	808,00	gravier	148,50
	Salle	60,00	photocopies	37,75

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense et le paiement des factures suivantes, à partir de la liste préparée par la secrétaire :

Buropro Citation	encre couleur (repayé)	689,90\$
Excavation Marquis Tardif	sable hiver	4 828,95
••••	mêler sel/sable	1 178,49
Solutions Zen Média	hébergement site internet	149,47
René Poisson		190,80
Coop. Ham-Nord	ampoules c.c.	20,64
Sani Sécur GD	gallon savon main	28,46
FQM	transport panneaux/poteaux	28,56
France Mc Sween	baisse évaluation	20,16
Robitaille Équipement	chaîne boîte sableuse	866,91
Extincteur Victo	vérification annuelle	213,46
Buropro Citation	réparation photocopieur	94,28
Geneviève Boutin	km Drummondville	81,00
RC Novation	achat batterie + radios internet	1 003,04
Rabais Campus	abonnements bibliothèque	86,04
Buropro Citation caisse	77,60	
Rogers		78,00
Télébec		181,48
Service Hydraulique Vigneault rép. tracteur		50,21
Christiane Leblanc		1 753,32
Mario St-Cyr	all. dép.	300,00
Gilles Leblanc	c.c. oct.	100,00
Receveur Général Canada		1 275,30
Location poteau, rue des Pin	S	60,00
Régie inter sanitaire des Han	neaux	1 968,33
Mario St-Cyr	assurances + élec.	677,75
Buropro Citation	affiches halloween (repayé)	29,66
Coop. Ham-Nord	outil	97,79
Sidevic		385,85
Centre du ponceau Courval	ponceau rang 1 nord	1 628,05
Excavation Pascal Binette	creusage	413,91
Mélodie Boisjoli	don démarrage élevage agricole	200,00

MRC Arthabaska	renouvellement licence Microsoft	600,49
Buropro Citation	livres biblio + agenda	114,82
Laboratoires d'analyses SM	<u> </u>	67,84
Coop. Bois-Francs	quincaillerie garage	192,72
Martine Blain	remb. frais éco-centre	38,00
Editions FD	abonnement codes	107,10
Hydro Québec		215,04
RC Novation	surveillance + facturation internet	465,65
Comité Noël des enfants	subvention	300,00
Cercle de Fermières		300,00
Sogetel	c.c.	69,83
	bureau	132,92
••••	internet	557,63
Coop. Bois-Francs	filtre huile tracteur	16,37
Postes Canada	100 timbres	97,73
••••	circulaires	92,75
Hydro Québec	usine	783,21
	caserne	44,94
	garage	85,99
••••	c.c.	551,10
Christiane Leblanc	diners rencontre MRC (2)	30,00
Petite caisse	plastique nappe + poste recommandée	46,85
	Total	23 668,39 \$
Salaires des employés : 6	711,62 \$	

Constructions R. Gouin 3^e décompte 117 636,72 \$
BPR-Infrastructure surveillance chantier garage 1 207,24 \$

01-11-15 DEMANDE ÉVALUATION SANTÉ DES ARBRES SUR LE DOMAINE PUBLIC DE LA MUNICIPALITÉ

Dans la salle, nous avons la présence des membres du comité d'embellissement de la municipalité, à leur suggestion, il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire évaluer la santé des arbres (évaluation forestière) sur le domaine public de la municipalité par Aménagement forestier de Wolfe, au taux de 75 \$ de l'heure + 0,52 \$ du kilomètre. Ceci nécessitera environ 4 heures.

On demande un suivi concernant le barrage sur la rivière Moras, Mme Mc Sween fait mention qu'elle a déjà contacté le propriétaire à quelques reprises sur le sujet, si les travaux ne sont pas faits dans les prochains jours, on lui enverra une lettre enregistrée avec une date officielle, le tout afin d'éviter des bris futurs dont il sera tenu pour responsable. Nous avons également une demande de suivi sur le sujet par le ministère de l'Environnement, suite à une plainte reçue.

Félicitations aux personnes qui ont organisé la fête de l'halloween le 31 octobre.

Rapport de l'ouverture publique des soumissions, au bureau municipal, 28 octobre 2015, 15h01, pour l'entretien d'hiver des chemins privés, demandées soit pour 1 an ou pour 3 ans :

Donald Limoges	1 an 3 ans	15 165 \$ + taxes 13 000 \$ + taxes
Forfait Médérik Desharnais	1 an 3 ans	12 000 \$ + taxes 11 000 \$ + taxes
Forfait Campagna	1 an 3 ans	11 500 \$ + taxes + 2% d'augmentation par an

02-11-15 ENTRETIEN D'HIVER DES CHEMINS PRIVÉS

Suite à l'ouverture des soumissions, il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager Forfait Médérik Desharnais de Chesterville pour un contrat de 3 ans, au coût de 11 000 \$ par année + les taxes.

Rapport de l'ouverture publique des soumissions, au bureau municipal, 28 octobre 2015, 15h01, pour l'entretien des cours des 2 garages municipaux, demandées pour 1 an :

Donald Limoges 1 an 3 400 \$ + taxes

3 ans 2800 + taxes

Forfait Médérick Desharnais 1 an 1 200 \$ + taxes

3 ans 1000 \$ + taxes

Forfait Campagna 1 an 950 \$ + taxes

03-11-15 ENTRETIEN DES COURS DES GARAGES MUNICIPAUX

Considérant que nous avions demandé pour 1 an seulement, il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager Forfait Campagna pour ouvrir les cours des garages cet hiver, au coût de 950 \$ + taxes.

Advenant le cas où M. Campagna serait dans l'impossibilité de le faire, il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner le contrat au plus bas soumissionnaire suivant, soit à Forfait Médérick Desharnais pour 3 ans, au coût de 1 000 \$ par année.

04-11-15 DEMANDE DE SUBVENTION ENTRETIEN CHEMINS MUNICPAUX, montant total des travaux 16 204,42 \$

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- Que le conseil approuve les dépenses pur les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 13 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;
- Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

AVIS DE MOTION est donné par M. Guy Hudon, pour faire le règlement numéro 375, sur le traitement tertiaire ultraviolet pour le traitement des eaux usées des résidences isolées, avec dispense de lecture.

05-11-15 Demande à la MRC d'Arthabaska de compléter la déclaration de compétence dans le domaine de la gestion des matières résiduelles en ajoutant la collecte et le transport

ATTENDU QUE la *Loi concernant la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska* permette à la MRC d'Arthabaska d'agir comme fondateur d'une compagnie avec une personne exploitant une entreprise dans le secteur privé, choisie à la suite d'un appel de candidatures, soit la Société de développement durable d'Arthabaska inc. (Gesterra);

ATTENDU QU'en 2008 la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham a fait une demande d'adhésion à la Société de développement durable d'Arthabaska inc. (Gesterra);

ATTENDU QU'à cette époque, la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham était membre de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux qui s'occupait du transport et de la collecte des matières résiduelles, et ce jusqu'au 31 décembre 2015;

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska a déclaré compétence relativement à une partie du domaine de la gestion des matières résiduelles c'est-à-dire l'élimination et la valorisation à l'égard de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham, par le règlement numéro 258;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Nancy Delisle, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham signifie à la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux son intention de se retirer de l'entente relative à la collecte et au transport des matières résiduelles sur son territoire au 31 décembre 2015;

QUE le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham signifie à la MRC d'Arthabaska qu'elle se montre en faveur:

- de compléter la déclaration de compétence dans le domaine de la gestion des matières résiduelles en ajoutant la collecte et le transport à compter du 1^{er} janvier 2016;
- d'implanter la collecte des matières organiques sur son territoire dès le 15 avril 2016.

06-11-15 Entente relative au remplacement de l'entente intermunicipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale : intention de ne pas renouveler

Considérant que l'entente intermunicipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale est entrée en vigueur le 10 avril 2006 ;

Considérant que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham prévoit utiliser les services d'une autre organisation pour la collecte et le transport des matières résiduelles ;

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents **que** la municipalité de Notre-Dame-de-Ham **signifie** à la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux son intention de ne pas renouveler l'entente intermunicipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale et abroge la résolution numéro 03-07-15.

07-11-15 Entente relative au remplacement de l'entente intermunicipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale : autorisation de signature

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale est entrée en vigueur le 10 avril 2006 ;

CONSIDÉRANT QUE trois municipalités membres de la Régie ont signifié leur intention de ne pas renouveler l'entente;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Ham a signifié également son intention de ne pas renouveler l'entente;

CONSIDÉRANT QUE les parties conviennent de s'adresser au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour procéder au remplacement de l'entente intermunicipale créant la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux par l'entente jointe à la présente;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux ont recommandé aux municipalités membres d'accepter les termes de l'entente relative au remplacement de l'entente intermunicipale pour la collecte et le transport

des matières résiduelles et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale et recommande les modifications apportées à l'entente;

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyé par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents **que** la municipalité de Notre-Dame-de-Ham **approuve** les termes de l'entente relative au remplacement de l'entente intermunicipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale jointe à la présente, et **autorise** le maire et la directrice générale à signer l'entente, et abroge la résolution numéro 03-07-15.

08-11-15 Entente relative au remplacement de l'entente intermunicipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale : approbation

Considérant que l'entente intermunicipale pour la collecte et le transport des matièeres résiduelles et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale est entrée en vigueur le 10 avril 2006 ;

Considérant que quatre municipalités membres de la Régie ont signifié leur intention de ne pas renouveler l'entente;

Considérant que les parties conviennent de s'adresser au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour procéder au remplacement de l'entente intermunicipale créant la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux par l'entente jointe à la présente ;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents **que** les membres de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux **recommandent aux municipalités membres d'accepter** les termes de l'entente relative au remplacement de l'entente intermunicipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale jointe à la présente et **d'autoriser** leurs représentants à signer cette entente ;

Que la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux abroge sa résolution numéro 03-07-15.

Rencontre avec Gesterra, pour le transport des matières résiduelles, 5 novembre 13h30 à Ham-Nord, Mme Mc Sween, M. Hudon et la directrice générale s'y rendront, de même que les trois autres municipalités concernées.

Rencontre à venir avec les représentants de Gesterra pour l'implantation des bacs bruns.

09-11-15 Programme de mise en valeur du patrimoine bâti : en mémoire de notre premier cimetière

Considérant que ce projet permettra de faire connaître un lieu oublié ainsi que l'histoire de nos ancêtres ;

Considérant l'importance de mettre en valeur ce lieu historique ;

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham autorise le dépôt du projet au Programme de mise en valeur du patrimoine bâti 2015. De plus la municipalité de Notre-Dame-de-Ham s'engage à défrayer sa part des coûts soit un montant de 1 200 \$ pour le temps de travail des chargées de projet, un montant de 120 \$ pour l'impression du panneau historique et 100 \$ pour la publicité en lien avec ce projet.

La municipalité s'engage également à défrayer tous coûts supplémentaires pouvant être reliés au projet. Le projet total est d'une valeur de 6 340 \$, et un montant de 3 000 \$ est demandé à ce fonds.

La municipalité autorise Christelle Leclerc et Geneviève Boutin, chargées de projets municipales, à déposer et à signer en son nom tous documents relatifs à cette demande.

10-11-15 Programme de mise en valeur du patrimoine bâti : un regard vers le passé

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham autorise le dépôt du projet *Un regard vers le passé* au Programme de mise en valeur du patrimoine bâti 2015. Une aide financière de 3 000 \$ est demandée à ce programme et la municipalité consent à défrayer sa part des coûts s'élevant à 1 300 \$ pour le temps de travail des chargées de projet, les frais de locaux et la publicité, pour mener bien le projet.

La municipalité autorise Christelle Leclerc, chargée de projets municipale, à déposer et à signer en son nom tous documents relatifs à cette demande.

11-11-15 ENGAGEMENT D'UN ARPENTEUR

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Guy Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager M. Jocelyn Allaire, arpenteur-géomètre chez Auclair Drolet de Victoriaville, au coût de 500 \$, pour préparer les levés de terrain pour la borne sèche dans le rang 2 nord + 2 parcelles de terrain dans le rang 2 sud incluant la description technique, tel que décrit dans l'offre datée du 26 octobre 2015.

Suivi inspection thermographique de nos bâtiments : les avertir que les anomalies seront corrigées prochainement par l'inspecteur de voirie (faire mention que le 13 Principale sera démoli d'ici la fin décembre).

M. Pierre Gauthier suit sa formation de pompier présentement à Asbestos, en collaboration avec la Régie intermunicipale d'incendie des 3 Monts.

Il y aura une rencontre pour les inspecteurs en bâtiments, jeudi le 12 novembre à 13h30 aux bureaux de la MRC.

12-11-15 ANNULATION RÉSOLUTION 07-07-09

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'annuler la résolution 07-07-09 du 6 juillet 2009, concernant l'entretien du bord de la rivière Moras, considérant qu'elle n'a plus lieu d'être.

13-11-15 DEMANDE DE SUBVENTION

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la subvention de 300 \$ au comité du Noël des enfants ainsi qu'au Cercle de fermières de Notre-Dame-de-Ham.

Trio Desjardins 2016: pas pour l'instant.

Nous procédons au dépôt des déclarations d'intérêts financiers municipaux, tel que prescrit par la loi à chaque année. Information au Mamot.

14-11-15 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PACTE RURAL ET AU FDT

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham autorise la présentation d'une demande d'aide financière au montant de 15 000 \$ dans le Pacte rural de la MRC d'Arthabaska, ainsi qu'un montant de 9 900 \$ au FDT, pour permettre la réalisation du projet d'installation de jeux d'eau dans le parc municipal. La municipalité s'engage à payer sa part des coûts du projet et à payer tous les coûts supplémentaires s'il y a lieu. La municipalité de Notre-Dame-de-Ham autorise Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, à signer en son nom tous les documents relatifs à cette demande.

15-11-15 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FDT

Etant donné l'importance des services offerts, il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham autorise la Coopérative de solidarité de Notre-Dame-de-Ham à présenter une demande d'aide financière au montant de 6 000 \$ au FDT de la MRC d'Arthabaska.

Le comité récréatif de Notre-Dame-de-Ham s'est vu remettre un montant de 10 000 \$ comme aide financière pour le projet des jeux d'eau, de la part des Caisses Desjardins. Félicitations.

16-11-15 RAPPORT FINANCIER JANVIER À OCTOBRE 2015

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport financier de janvier à octobre préparé par la secrétaire.

Mme France Mc Sween fait la lecture du rapport du maire, incluant la situation financière de 2014, le budget 2015 et les revenus et dépenses au 31 octobre 2015. Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter ce rapport et d'en envoyer une copie à chaque adresse civique de la municipalité.

Suivi travaux ministère des Transports, flash coin 161 et Principale, démarches entreprises, pont rang 1 sud, printemps 2016, pont fermé 2 mois.

Notre règlement numéro 374, sur la circulation des VTT, a été accepté par le ministère des Transport, il sera en vigueur dans les 90 jours de son adoption, soit le 12 janvier 2016.

17-11-15 REPRÉSENTANT BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de reconduire M. Guy Hudon à titre de représentant pour la bibliothèque municipale et Mme France Mc Sween comme coordonnatrice.

Migration des domaines internet à la MRC, les travaux sont débutés, le tout devrait régler le problème d'instabilité du serveur de courriels.

Nous avons reçu la date des séances ordinaires de la MRC d'Arthabaska pour 2016.

Il y aura une rencontre sur le schéma de couverture de risques incendie, mardi le 10 novembre à 14 heures, au bureau de la MRC, pour les directeurs généraux.

Atelier d'information pour les directeurs généraux, sur le budget de la MRC, mardi le 24 novembre à 13 heures.

Remerciement des responsables de la Classique des Appalaches.

18-11-15 RÉSOLUTION ACHAT RADIOS INTERNET

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que notre technicien fasse l'achat de 4 radios pour l'internet de même qu'une batterie Performance plus, au coût de 1 003 \$.

Retour assurances municipales : les documents seront postés afin de mettre le dossier de la municipalité à jour.

Réception d'une facture faisant suite à un bris d'une fenêtre sur la rue Principale au printemps dernier : suite aux renseignements obtenus de l'inspecteur de voirie, con

ducteur du camion, qui s'était rendu sur les lieux à la demande de la directrice générale, on ne considère pas la municipalité responsable de l'incident.

Nous avons reçu le nouveau rôle d'évaluation 2016-2017-2018, le rôle imposable total a augmenté de 14,13%. Nous verrons au budget l'équilibration à faire pour les taux des différentes taxes.

Résolution de la MRC, à l'effet que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham délègue sa compétence à la MRC pour une partie du domaine de la gestion des matières résiduelles (collecte et transport). Aucun employé ou équipement ne sera affecté par cette déclaration de compétence.

L'inspecteur de voirie ira poser une balise près du 60, rang 2 sud, pour mieux indiquer le fossé cet hiver.

Avis de motion est donné par Mme Johanne Allard, pour faire le règlement numéro 376, pour amender le règlement 374, pour la circulation des VTT 4 saisons.

Nous devons faire les transferts de poste suivants :

- équipement internet au poste budget service internet
- abonnement au poste commandite
- électricité usine au poste électricité terrain jeux

Le maire par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

France Mc Sween, maire

Par la présente, la secrétaire certifie qu'il y a des fonds budgétaires et des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée sot levée (21h14).

Accepter sur proposition de Mme Johanne Allard Seconder par Mme Nancy Delisle

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

France Mc Sween, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1 Directrice générale et secrétaire trésorière